



# Communiqué de presse action juridique Stop Linky - 25 05 2020

## A l'initiative des Collectifs Stop Linky 5G AuRA/Saône et Loire & de leur défenseur Me Raffin



EDOUARD RAFFIN - AVOCAT

### Lancement officiel de l'action juridique Stop Linky au fond pour 2000 plaignants (dont 180 en Ardèche) dans 14 départements.

#### **Notre opposition légitime Stop Linky est plus que jamais d'actualité !**

§ « Nice », par exemple, a demandé à pouvoir **utiliser le Linky comme indicateur d'occupation du domicile** <sup>1</sup>

§ Outre l'intrusion délétère et intolérable du CPL dans nos domiciles, **l'ordinateur Linky est aussi un instrument au service du fol usage de la 5G !**

§ L'ordinateur **Linky est « un maillon »** pour un **monde hyperconnecté, un tout numérique** sans aucun débat démocratique !

Un monde déshumanisant, liberticide<sup>2</sup> (avec un contrôle social « comme en Chine »), dangereux et qui produit une très inquiétante augmentation de l'Electro-HyperSensibilité (EHS) de la population...

#### **Notre opposition légitime Stop Linky est plus que jamais déterminée !**

En dépit des premières Mises En Demeures individuelles et collectives déjà envoyées à Enedis, **nous entamons conformément au décret du 11 décembre 2019<sup>3</sup>, une demande de résolution amiable des litiges, rendue obligatoire avant toute saisine du juge.**

**Sans obtention de garantie de non pose et de dépose des Linky installés de force, nous saisirons de manière déterminée le Tribunal Judiciaire de Lyon avec 2000 plaignants dès que possible.**

Nous soutenons qu'Enedis **doit respecter le refus des usagers**, et que ces ordinateurs, avec le CPL, posent de très sérieux problèmes, en matière de vie privée, de sécurité, de santé et d'environnement.

Tous ces arguments seront développés dans notre assignation en cas d'échec de la conciliation et sont exposés **dans notre lettre établie par notre défenseur Me Raffin à Enedis envoyée le 25 05 2020.**

**Plus que jamais mobilisés, avec notre défenseur Me Raffin, pour s'opposer au déploiement des ordinateurs Linky, mais aussi au monde tout connecté de la 5G, les Collectifs Stop Linky 5G AuRA/Saône et Loire**

#### **\*Contacts Presse :**

**Avocat Me Raffin:** <https://www.edouardraffinavocat.com/> **Mail :** [edouard.raffin@gmail.com](mailto:edouard.raffin@gmail.com)  
**Avocat au Barreau de Lyon** **Tél :** 06 20 89 32 69  
48 rue de la République 69002 Lyon

**Collectif Ardèchois:** [contact@stoplinky5g-07.fr](mailto:contact@stoplinky5g-07.fr)

1) Article de Nice Matin du 04/04/2020, <https://www.nicematin.com/sante/estrosi-veut-quenedis-verifie-que-les-residences-secondaires-ne-soient-pas-occupees-le-syndicat-reagit-491180>

2) Stratégies de pistage sont en projet tel que l'application Stop Covid 19 Appel à son boycott du 27/04/2020, <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/270420/ne-laissons-pas-s-installer-le-monde-sans-contact>

3) La loi pour la réforme de la justice du 23 mars 2019 permet au juge d'enjoindre les parties à rencontrer un médiateur, y compris en référé, et étend l'obligation préalable de tenter une résolution amiable préalablement à la saisine du juge, à certains recours devant le TGI. Le décret n° 2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant la procédure civile a été publié au JO le 12 décembre 2019 et ses dispositions concernant la procédure de conciliation est applicable depuis janvier 2020. <http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/procedure-civile-au-1er-janvier-2020-documents-de-synthese-32852.html>